



9^{ème} Tournoi de Valdahon-Vercel 2019 : règlement particulier

Dossier d'autorisation n° 1800281

1. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBad et est organisé par le Club de Badminton de Valdahon Vercel, siégeant 16, rue de Jésus, 25530 VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP.
2. Le tournoi a lieu le weekend des **13 et 14 avril 2019**. La date limite d'inscription est le **lundi 1^{er} avril 2019**. Le tirage au sort sera effectué le samedi **6 avril 2019**.
3. Le tournoi est réservé aux joueurs minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans titulaires d'une licence en règle au 1er avril 2019.
4. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses classés **N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC** dans la ou les catégories dans la(les)quelle(s) ils s'inscrivent (classement du 31 mars 2019 faisant foi).
5. Chaque joueur peut s'inscrire dans 2 tableaux parmi : simple, double et mixte.
6. L'organisateur constituera les tableaux en fonction des CPPH du jour au 31 mars 2019, en favorisant les tableaux en poules regroupant un nombre de joueurs permettant à chacun de faire un nombre de matchs agréable, tout en évitant, dans la mesure du possible, de réunir plus de 3 classements au sein d'un même tableau. Exceptionnellement, et uniquement sur demande de l'intéressé, un joueur peut être décalé dans la catégorie au-dessus de la sienne si l'organisation et lui-même estiment le niveau plus approprié au sien. Tout ceci devant respecter le fait qu'un participant ne peut avoir un CPPH plus de 16 fois plus élevé qu'un autre, conformément au RGC.
7. Les tableaux pouvant faire l'objet de modifications après l'impression des programmes, la version affichée en salle fera foi.
8. Le nombre d'inscrits est limité à 300. Priorité sera donnée aux inscriptions accompagnées du règlement, dates à prendre en compte étant soit la réception de l'inscription papier accompagnée du chèque, soit la réception informatique de l'inscription et l'apparition du virement sur le compte du club. Ce nombre peut être revu à la hausse si la qualité du tournoi n'est pas remise en cause (matchs en poules, nombre de sortants par poule, etc.).
9. Toute participation au Tournoi de Valdahon-Vercel implique l'acceptation de ce règlement.
10. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le présent règlement.
11. Tout participant doit être en règle avec la FFBad, ne doit pas faire l'objet d'une suspension et

doit être en possession de sa licence compétition. Si la licence est en cours de validation, le joueur doit apporter une déclaration sur l'honneur signée par le président de son club.

12. Les Juges-Arbitres sont désignés par l'organisation. Il s'agit de Messieurs Jean-Noël BOURDENET du BABADOUC25 (JA Principal), Didier ANGLEVIEL du VB25 (JA adjoint) et de Vincent COEURDASSIER de l'ALH70 (JA adjoint). Les décisions des Juges-Arbitres sont sans appel.
13. L'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matchs en cas de nécessité après accord du Juge Arbitre. Tout joueur doit être présent dans la salle 45 minutes avant son premier match, sauf pour le premier créneau de la journée où ce délai est ramené à 30 minutes. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
14. Tout joueur doit se faire pointer dès son arrivée auprès de la table de marque. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi quelle qu'en soit la raison et/ou la durée devra obtenir l'accord du Juge Arbitre.
15. Le tournoi se déroule dans deux gymnases différents. Chaque gymnase aura sa table de marque, indépendante de l'autre table.
16. Les tarifs d'inscription sont de 15€ pour 1 tableau et 20€ pour 2 tableaux, taxe fédérale de 2€ incluse. Tout règlement d'inscription après la date limite (01/04/2019) se verra majoré de 2€ par joueur.
17. Pour le bon déroulement de la compétition, l'organisation peut inscrire un joueur (avec l'accord de celui-ci) à un troisième tableau, tout en respectant le nombre réglementaire de matchs par jour.
18. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "forfait" après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et la justifiera par écrit au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition) à la Ligue de Bourgogne/Franche-Comté de Badminton (Centre d'affaires Jean Perrin - Bat C - 4 impasse Jean Perrin - 21300 CHENOVE).
19. Après la date du tirage au sort (samedi 6 avril 2019), le montant de son engagement ne lui sera remboursé **que sur justificatif**.
20. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'inscription non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, sont supportées par les clubs en cause.
21. **Il est impératif de respecter les règles d'inscriptions**, pour que l'inscription soit étudiée et prise en compte.
22. Les matchs sont disputés en poules avec un ou deux sortants puis en élimination directe.
23. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage jusqu'aux demi-finales incluses. Les finales sont arbitrées dans la mesure du possible par les arbitres qui sont présents dans la salle. Cependant, sur demande des joueurs au Juge Arbitre, un arbitre dans la mesure où un officiel est présent et disponible peut être désigné à tout moment du tournoi.
24. A l'appel de son nom, le joueur a le droit à 3 minutes pour se rendre sur le terrain, s'échauffer et tester les volants. Passer ce délai de 5 minutes après le deuxième appel, le joueur non présent sur le court peut être disqualifié par le Juge-Arbitre quel que soit l'avancement de la compétition.
25. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la série (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'au "Jouez" du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e) ou des intéressé(e)s. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
26. L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, aux Juges Arbitres, aux arbitres désignés par le Juge Arbitre et aux membres de l'organisation. Les coachs peuvent donner entre les échanges des conseils aux joueurs, c'est à dire seulement quand le volant n'est pas en jeu. Pendant les arrêts d'une minute et les arrêts de deux minutes, chaque joueur peut être rejoint sur le terrain par **2 personnes au maximum**. Ces personnes rejoignent les joueurs une fois que les joueurs ont changé de demi-terrain, et elles doivent

quitter le terrain quand l'arbitre annonce : "20 secondes".

27. La tenue sportive doit être conforme à la circulaire de la Fédération Française de Badminton et soumise à l'appréciation du Juge Arbitre. **Les chaussures doivent être propres et réservées à la pratique du badminton.**
28. En cas de match auto-arbitré, les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer en fin de match.
29. Les matchs se joueront en volants en plumes. Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal entre les deux joueurs, à l'exception des finales où 3 volants seront fournis par le club organisateur.
30. En cas de désaccord sur le choix du volant, les volants officiels seront les volants plume *RSL n°3* pour toutes les séries, ces volants seront mis en ventes dans les deux salles.
31. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points en simple, double et mixte.
32. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf pendant les pauses réglementaires. Il doit donc se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
33. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase est compté "faute". Les panneaux de basket sont comptés « let » deux fois au service, mais faute en jeu. Les fils des panneaux de basket considérés toujours comme « let ».
34. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales doit le signaler dès son arrivée au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
35. L'Organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols, d'accidents ou d'incidents.
36. Si un joueur ne souhaite pas voir diffuser sa ou ses photos (prise(s) pendant la compétition) sur notre site <http://www.badmintonvaldahonvercel.fr/> après la compétition, il est tenu de le signaler à la table de marque le jour de la compétition.
37. L'Organisation se réserve le droit de supprimer un tableau si le nombre de joueurs de niveau homogène dans une série est insuffisant.
38. L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de tout(e) joueur(se) dont elle estime que la présence risquerait de nuire à la bonne organisation et au bon déroulement du tournoi.
39. **L'organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce 9^{ème} Tournoi de Valdahon-Vercel en observant ce règlement et en respectant les décisions des Arbitres et des Juges-Arbitres.**